

NOTE DE FRAIS

NOM

PRENOM

ADRESSE

Barème de remboursement		
TRANSPORTS	Voiture (essence inclus) en France métropolitaine	1 pers. - 0,308€/km 2 pers. et + - 0,408€/km
	Péage	Sur justificatifs
	Avion/Train/Bus/Métro/Tram	Base 2 nd e classe
	Taxi / VTC	Sur autorisation, max 50€/trajet
HÉBERGEMENT	FRANCE - Nuitée - par pers.	90 €
	ETRANGER - Nuitée - par pers.	125 €
REPAS	FRANCE - Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	10 €
	FRANCE- Déjeuner / Dîner	20 €
	ETRANGER - Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	12 €
	ETRANGER- Déjeuner / Dîner	25 €

Date de la dépense	Objet du déplacement	Lieu	Nature	Montant
			TOTAL	

Service Financier		Validation :
N° Compte Tiers		
N° Compte Général		
Imputation Analytique		

Fait à

Signature du demandeur

Modalités :

- ➔ Il est important de préciser que toute note de frais se présentant sous un autre format que celui déterminé par la Fédération ne sera pas pris en compte.
- ➔ Les notes de frais doivent impérativement être signées, datées, accompagnées des justificatifs originaux et envoyées à la Fédération dans les 15 jours suivant les dépenses. Tout manquement à ces modalités peut entraîner le rejet du remboursement.
- ➔ L'établissement de note de frais individuelle est à favoriser. L'établissement de notes de frais collectives sera sous la responsabilité de la personne qui la transfère à la Fédération et assumera par conséquent les barèmes.
- ➔ Tout dépassement devra faire l'objet d'une validation préalable par la Commission Financière.